



## Vol d'un portable qu'es-ce que je risque ? Aidez-moi SVP.

Par **Lmargarette**, le **05/03/2009** à **12:20**

Bonjour,

Je suis très inquiète car il y a 1 mois un peu près j'ai trouvé un portable en permanence mais j'ai pas eu le réflexe d'aller le signaler, je l'ai gardé pour moi, étant seul tout derrière avec une fille, cette fille m'a tout de suite soupçonné et au lieu de m'en parler, si je n'avais pas trouvé un portable, elle a porté plainte contre moi et ne m'a plus adressé la parole. Entre-temps, j'ai voulu déposer le portable à l'école mais mon petit copain m'a dit de le lui passer, que si je faisais ça j'allais me faire passer pour une voleuse. Je lui ai donc passé et il l'a pris, gardé et vendu. Quand je l'ai su, c'était trop tard. Je n'ai rien dit. J'avais peur. La semaine d'après, j'ai craqué auprès de la fille et lui dit la vérité car je ne savais pas ce qu'elle avait et ça me stresse qu'elle me rejette comme ça alors qu'on se connaissait bien et que je ne savais pas les raisons et elle m'a dit : c'est toi qui a pris mon portable. Et là, j'ai réagi mais il était trop tard. Quand ceci s'est produit, j'avais 14 ans et mon petit copain en avait 17 et la personne à qui il l'a vendu s'est fait choper à Barbès, en train de le faire débloquer, par la BAC. Il a eu 48 h de garde à vue et ils ont remonté jusqu'à nous. Mon copain est convoqué le 18 mars et moi je suis. On passeras normalement devant le tribunal. J'ai été inconsciente mais je suis jeune et je ne me suis pas rendue compte que j'aurais du le rendre ou plutôt le signaler et lui m'a vraiment entraîné dans des trucs. Enfin je vais en prendre plein la tête pour une chose aussi bête. Je suis beaucoup perdue. Aidez-moi svp, j'aimerais savoir ce qui va se passer maintenant.

Merci beaucoup par avance.

Par **cram67**, le **12/03/2009** à **22:03**

Les éléments constitutifs du vol au sens de l'article 311-1 du code pénal sont constitué, vous avez soustrait frauduleusement la chose appartenant à autrui. C'est à dire que vous avez pris un téléphone portable qui ne vous appartenait pas, en sachant que cette chose appartenait à autrui, et que vous l'avez gardé, donc vous vous êtes comporté en propriétaire de la chose. Vous risquez, de part votre minorité au moment des faits (14 ans) la moitié de la peine encourue à l'article 311-3 du code pénal, c'est à dire la moitié de 3 ans d'emprisonnement et la moitié de 45000 € d'amende.

Concernant votre ami, qui lui a 17 ans au moment des faits, et donc peut être jugé comme un adulte, est coupable de recel de vol, et encourt 3 ans d'emprisonnement et 45000€ d'amende.

Si vous n'êtes pas connu des services de police ou de la justice, vous ne ferez pas de prison,  
...

Par **jamell**, le **27/08/2010 à 18:50**

Bonjour

pour un vol avec efraction et citation agravante et je sui deja connu des service de police jais  
16 ans jais vole des maillo de foot dans un stade de guingamps a cote de che mois je  
voudrais savoir se que je risque

Par **Ji13**, le **11/03/2014 à 10:53**

Bonjour.

J'ai 17 ans et j'ai volé le telephone portable d'une fille dans mon lycée. Geste que j'ai assumer  
lors d'une confrontation avec les responsable de mon lycée et la propriétaire du telephone ..  
Je vais éviter de dire que c'était pas bien , geste non fondé et j'en passe je ne suis pas la pour  
parler de mon erreur mais pour parler des peines que je vais avoir.

La conditions qui a été choisies lors de cette confrontation et que je rend le telephone ( dans  
un deles assez court .. ) si je ne respectais pas cette conditions la propriétaire du telephone  
fera appelle a la police ..

Malheureusement le telephone se trouve loin de la ou j'habite donc je n'ai pas pu le recuperer  
a cause de sa mais aussi a cause du fait que je me suis engueuler avc la personne qui devait  
le recuperer pour m'aider. ( on n'est jamais mieux servie que par soit meme. )

j'ai donc envoyer un message a la propriétaire du telephone lui disant d'appeller les flics  
façons son portable j'pourrais jamais lui rendre en temps et en heure.

C'est la premiere fois que je vole , casier vierge.

Ques que je risque d'avoir comme peine ?

Merci d'avance et veuillez excuser mon orthographe !

Par **Libredechoisir**, le **30/11/2016 à 22:58**

Bjrs j'ai voler des telephone dans dans un magasin j aimerai savoir si je risque la prison ou la  
garde a vus

Par **Visiteur**, le **01/12/2016 à 00:42**

Bsr,

Vous avez pris la responsabilité de voler, il faudra assumer cette responsabilité devant la loi...  
si la direction du magasin transmette la plainte au parquet...quelque fois, ils laissent tomber.

Néanmoins,

Si vous n'êtes pas récidiviste, il peut y avoir un simple rappel à la loi et/ou une peine d'intérêt général.

Par **Mow glii**, le **08/06/2017** à **15:33**

Bonjour j'ai 14 ans Et En DECEMBRE J'ai voler un téléphone et les propriétaires en porter plainte avec en plus que je faisais des menaces au propriétaire je suis convoqué au commissariat quesque je risque

Par **Vanssy**, le **06/10/2017** à **23:56**

Bonjour on ma voler mon portable que j'avais acheté 600 euros j'ai porté plainte la dame a été retrouvés elle a passé au tribunal l'année dernière je n'ai eu la possibilité de me présenter il y'a déjà un an et aucune nouvelle pouvez vous m'aider svp bien-sûr le portable a ete Vendu il y avait les photos de naissance de mon fils unique que je gardé précieusement j'ai beaucoup pleuré désolé de vous embêter mais je n'ai aucune nouvelle depuis

Par **Ta mère**, le **17/01/2018** à **03:44**

Nik ta mere toi et ton fils

Par **Lesnains**, le **20/02/2018** à **17:46**

Bonjour ce serait pour vous dire que j'ai volé une portable mais je n'est pas envie de le rendre car la fille a qui j'ai volé ce portable ma fait du mal et je n'ai que 13 ans je risque quoi

Par **Tobby Mcguyer**, le **22/02/2018** à **23:24**

Vos questions sur ce que vous risquez sont inutiles car entre ce qui est dit dans la loi et la réalité il y a une énorme différence on ne va pas en prison pour un vol de téléphone surtout si c'est la première fois Mais bien sûr vous exposer quand même à des sanctions

Par **matfrees**, le **22/03/2018** à **13:28**

bonjour jai voler un telephone portable au debut de mon annee scolaire maintenant on est en avril l'histoir a été remi au bout du jour . dans mon collège jai vite regrete et pris conscience

de mes actes et je l'ai rendu au père de la victime je suis donc convoquer se jeudi a 15 h ou je vais donc assumer mes actes et dire que je regrete enormemant je ne suis pas connu des forces de lorde ( casier vierge )

Par **Visiteur**, le **22/03/2018** à **13:44**

Bonjour,  
et donc ta question est...? :-) Qu'est ce que tu risques ? Je n'en sais rien mais par contre moi je te condamnerai à apprendre à écrire ! Sans fautes ! remise au Gout du jour !! pas au bout... l'histoire...

Par **fabrice58**, le **22/03/2018** à **14:01**

Tout le monde se moque que vous regrettiez, il faut seulement accepter la sanction s'il y en a une.

Par **PaUI853328**, le **27/03/2018** à **16:33**

Bonjours  
Je suis accidentellement tomber dans un vol de portable se qui fait de moi un complice, j'ai beaucoup chercher sur internet mais de réponse concrète pour un simple vol.  
Avez vous des argument plus concret qu un braquage de banque  
Merci  
j'ai 14ans

Par **fabrice58**, le **28/03/2018** à **15:43**

Un braquage est un argument ?

Par **Stephyyy**, le **09/05/2018** à **22:02**

Bonjour j'ai volé un portable mais je l'ai rendu mais entre temps la personne a acheté un autre portable elle me demande de rembourser le telephone jai deja rembourser 150 euros si je rembourse pas la totalité elle va au comissariat es ce que je risque quelque chose ou pas ?merci de votre reponse

Par **Visiteur**, le **09/05/2018** à **22:14**

Bonsoir,

Si plainte pour vol, vous direz devant la police que vous avez fait une transaction et déjà versé 150€, mais cela ne vous exonérera pas de payer la totalité.

Par **Stephyyy**, le **09/05/2018** à **22:29**

Mais le portable je l'ai rendu mais si je rembourse pas la totalité il porte plainte il a me droit ?

Par **Visiteur**, le **09/05/2018** à **22:48**

Pardon, je n'avais pas bien compris.

Cette personne vous fait fonc chanter.

Alors dites lui que de votre côté, vous porteriez plainte pour escroquerie.

Par **Stephyyy**, le **09/05/2018** à **22:51**

Jai rendu le portable dans la boite au lettre entre temps il a acheté un autre portable il me dit que si je rembourse pas le nouveau telephone il porte plainte jai deja remboirser 150 mais je sais pas si il la le droit

Par **Stephyyy**, le **10/05/2018** à **10:45**

??

Par **Biimoo**, le **22/09/2018** à **12:41**

Bonjour,

jai acheter un téléphone à l'étranger tt neuf dans sa boite mais sans facture et quand je suis venu en france jai acheter une puce et l'opérateur m'a bloqué sous motif "téléphone blacklisté" Je risque quoi? en sachant que je n'était pas en france lors du vol.

merci par avance